

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 10 juillet 2020 à 20h00 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation par arrêté préfectoral et d'une seconde convocation du 3 juillet 2020.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Christine HUBLEUR, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Olivier BARBIER, Dimitri CHABOD, , Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Laurent GARCIA.

Absentes excusées : Agnès LAPLAZA, Pascale ROUX

Pouvoir de : Pascale ROUX à Laurent GARCIA et de Agnès LAPLAZA à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Serge DIZAMBOURG

Lecture et approbation du dernier compte-rendu

ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS :

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'arrêté préfectoral n° 70-2020-06-30-011 les conseils municipaux de Haute-Saône ont l'obligation de se réunir ce 10 juillet pour élire les grands électeurs, à savoir les délégués qui iront voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a rappelé que 3 délégués et 3 suppléants doivent être élus séparément, sans débat, au scrutin majoritaire à 2 tours.

Election des délégués :

Chaque conseiller municipal, a remis au président son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Ont obtenu Monsieur Yvan GUIGNOT : 15 voix
 Madame Agnès LAPLAZA : 15 voix
 Monsieur Serge DIZAMBOURG : 15 voix

Messieurs Yvan GUIGNOT et Serge DIZAMBOURG et Madame Agnès LAPLAZA ayant obtenu la majorité absolue, ont déclaré accepter leur mandat.

Election des suppléants :

Chaque conseiller municipal, a remis au président son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Ont obtenu Monsieur Laurent BAILLY : 14 voix
 Madame Danièle TARTRAT : 15 voix
 Madame Christine BESOMBE JOLLY : 15 voix

Mesdames Danièle TARTRAT et Christine BESOMBE JOLLY et Monsieur Laurent BAILLY ayant obtenu la majorité absolue, ont déclaré accepter leur mandat.

Ouverture de la seconde réunion à 20h35 avec les mêmes présents et absents, et mêmes pouvoirs

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020 :

M. le Maire explique qu'avec la nouvelle mandature il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID). Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner 24 membres, à charge de la Direction Générale des Finances Publiques de retenir 6 titulaires et 6 suppléants parmi eux. Cette commission se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'ensemble et les modifications des propriétés sur le territoire communal. Ont été désigné :

- Serge DIZAMBOURG	- Laurent BAILLY	- Christian DUMONT
- Dimitri CHABOD	- Colette CHAPUIS	- Laurent GARCIA
- Gérard COURBEY	- Denis VAUCHEY	- Colette GRISOT
- Annie PAILLET	- Guy PERNET	- Bruno DIETRE
- Mireille CARQUIGNY	- Olivier BARBIER	- Christine BESOMBE JOLLY
- Jean-Louis DA COSTA	- Christine HUBLEUR	- Pascale ROUX
- Danièle TARTRAT	- Rémi ROUX	- Marcel ROTH
- Bertrand PECHINEY	- Patrice MARTIN	- Patrick GALLIOT

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR RESTAURATION DU CLOCHER :

M. le Maire explique que l'ensemble des démarches administratives avance et qu'il y a lieu maintenant de demander les subventions relatives à ces travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental à hauteur de 15%, l'Etat pour 55%, la région qui plafonne les subventions à 15 000€.

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION DU CLOCHER :

M. le Maire rappelle que les travaux de restauration du clocher atteignent des seuils qui nécessiteront un appel d'offres. Afin de pouvoir traiter l'ensemble des demandes en toute impartialité, M. le Maire désire mettre en place une commission d'ouverture de plis. Après en avoir délibéré, seront titulaires de cette commission : Mrs Guignot, Dizambourg, Bailly, Dumont et Da Costa. Seront suppléants Mmes Chapuis et Tartrat, et Mrs Barbier et Garcia.

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE DOLE :

M. le Maire rapporte qu'il a reçu dernièrement un courrier du conseil départemental l'informant qu'une course cycliste devait faire étape à Gray et qu'un certain nombre d'épreuves se dérouleraient route de Dole. La chaussée n'étant pas dans un état optimal pour cette course, le conseil prendrait à sa charge la phase « enrobé » qui lui incombe, mais demande à la commune de remettre en état les bordures de trottoirs. M. le Maire présente le devis effectué par le syndicat de voirie et propose de mettre au vote ce dernier qui n'était pas prévu au budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les travaux à l'unanimité.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE :

M. le Maire fait lecture aux conseillers municipaux de la prime exceptionnelle mise en place par l'Etat pendant l'état d'urgence sanitaire. Il explique qu'il désirerait l'attribuer aux agents dont la présence obligatoire en présentiel était nécessaire et aux agents qui ont été soumis à un surcroît de travail significatif. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions), l'attribution de cette prime à l'agent administratif et l'agent en charge de l'entretien des locaux.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



Nous vous rappelons que la fondation du patrimoine mettra en place prochainement sur son site un emplacement dédié à la restauration du clocher de l'église de GRAY-la-VILLE. Nous comptons sur vous pour faire connaître ce projet autour de vous.